



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomeurs

Question écrite n° 39171

Texte de la question

M. Eric Duboc interroge M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les aides existantes destinées au remboursement des frais de transport engagés par les chômeurs à la recherche d'un emploi qui doivent parfois effectuer plusieurs centaines de kilomètres pour participer à un entretien d'embauche. Il lui demande s'il est envisagé de renforcer ces aides et notamment d'instaurer la gratuité de certains transports publics pour les demandeurs d'emplois.

Texte de la réponse

La question évoquée par l'honorable parlementaire paraît difficilement appeler une mesure uniforme décidée au plan national, les questions d'aide sociale relevant d'une façon générale de la compétence de différentes autorités décentralisées susceptibles d'apporter différentes réponses à des situations de précarité elles-mêmes contrastées et diverses. Un certain nombre de mesures tarifaires à caractère social ont à ce titre déjà été mises en œuvre par plusieurs collectivités territoriales, tant en Ile-de-France que dans d'autres régions. L'accroissement du nombre de personnes en situation de précarité financière a conduit plusieurs collectivités à mener une réflexion approfondie portant notamment sur les critères d'attribution des réductions tarifaires pour les personnes en situation de précarité et à s'engager progressivement dans un redéploiement de la tarification sociale vers ces personnes, en réduisant parfois les avantages tarifaires accordés à d'autres catégories d'usagers qui en bénéficiaient traditionnellement.

Données clés

Auteur : [M. Duboc Éric](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39171

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2816

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3858